

# Tennis-Club de Saint-Jean de Maurienne

## REGLEMENT INTERIEUR



[www.saintjean.tennis-maurienne.com](http://www.saintjean.tennis-maurienne.com)

### **Préambule :**

Le règlement intérieur protège tous les adhérents et leur permet de pratiquer en toute équité et satisfaction leur sport favori en accord avec les statuts généraux de l'association dont il est le complément explicatif. Les membres sont tenus de le respecter et de le faire respecter sous peine d'être exclus du club.

### **Article 1 - Membres, Cotisations et Licences :**

Sont les membres du club les personnes à jour de leur cotisation annuelle ainsi que les membres d'honneur. La cotisation annuelle est valable du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante. Le montant de celle-ci est révisé chaque année, avant l'assemblée générale, et adopté par le bureau à l'issue d'un vote. Les Tarifs sont consultables sur un document annexe de ce règlement.

Une carte de membres est établie à chaque personne ayant acquitté sa cotisation, cette carte doit être affichée sur la porte des courts lors de chaque occupation, et doit pouvoir être présentée à toute requête des membres du Bureau ou de toute personne mandatée. Une caution de 10 Euros est demandée pour chaque clé d'accès aux courts.

Tous les licenciés du Tennis Club de St Jean de Maurienne, conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis bénéficient de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité.

### **Article 2 - Conditions d'Accès aux Courts :**

Seuls les membres du club, à jour de leur cotisation, sont habilités à pénétrer sur le court et à utiliser le matériel mis à disposition. Seuls les membres du bureau sont habilités à établir des conventions en partenariat avec la municipalité ou avec d'autres associations.

Tous les membres du club ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sur tous les courts. Ils sont responsables de l'état dans lequel ils laissent le terrain après y avoir joué.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions par les membres du bureau.

### **Article 3 - Conditions de Réservation :**

La réservation préalable garantit à chacun la possibilité de jouer lorsqu'il le désire. Les réservations se font sur le tableau présent sur la façade du chalet et doivent comporter deux noms lisibles. Les joueurs inscrits sur un court et non présents, perdent leurs droits et peuvent être remplacés. La durée d'occupation des courts est limitée à une heure.

Les réservations portées au tableau de réservation sont prioritaires. Les joueurs sont obligés de terminer leur heure de jeu avant de pouvoir à nouveau réserver. Le temps de réservation est d'une heure.

Tout créneau horaire non honoré dix minutes après l'heure devient vacant pour les éventuels joueurs en attente : une solution amiable devant toujours être recherchée à la discrétion des occupants.

La clé d'accès est prêtée contre caution et est obligatoirement restituée à la fin de chaque saison. En cas de perte ou de vol de la clé d'accès, le club décline toute responsabilité.

Le Bureau pourra être amené à réserver un ou plusieurs courts pour l'école de Tennis, les entraînements ou les compétitions officielles. L'information se fera par voie d'affichage, seul le bureau est prioritaire.

Tout membre désirant jouer avec un invité doit s'acquitter d'une « carte invités » disponible lors des permanences ou bien par correspondance. (voir annexe des tarifs)

#### **Article 4 - Occupation des Salles Municipales :**

Tous les membres du Tennis Club de St Jean de Maurienne ont la possibilité de jouer en salle, après réservation. Les réservations se font exclusivement depuis le site internet du Tennis-Cub de Saint-Jean de Maurienne à l'adresse : [www.saintjean.tennis-maurienne.com](http://www.saintjean.tennis-maurienne.com) L'accès aux salles est réservé aux seuls membres du Tennis Club de Saint-Jean de Maurienne. Pas d'invitation possible.

#### **Article 5 - Tenue :**

Une tenue correcte et décente est de rigueur sur les courts. Les chaussures de Tennis propres sont obligatoires. Il est interdit de fumer sur les courts. Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres est à éviter. Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

#### **Article 6 - Discipline :**

Toute autre activité que le tennis est interdite sur le court sauf en cas de convention ou de dérogation adoptée par le bureau. Chaque membre qui quitte définitivement le terrain doit s'assurer de la fermeture à clé des portes. Tout membre du bureau est habilité à rappeler le règlement et éventuellement à prendre une sanction immédiate en cas de non-respect de ce règlement.

La présence d'animaux est interdite sur les courts. Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance que ce soit sur les courts ou dans l'enceinte du club. Tout membre s'engage à respecter l'étiquette sur le dopage.

#### **Article 7 - Ecole de Tennis :**

Selon la demande, le bureau organise des cours pour adultes et enfants par créneau d'âge et de niveau.

Les enfants sont sous la responsabilité de parents jusqu'au moment où l'éducateur les prend en charge. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur et reprendre leur enfant à l'heure exacte à l'issue du cours.

Les moniteurs ou éducateurs qui encadrent les séances se doivent :

- ♣ D'être ponctuels
- ♣ D'être sobres
- ♣ De ne tenir aucun propos raciste ou politique
- ♣ D'avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- ♣ De promouvoir la lutte contre le dopage

#### **Article 8 - Conditions Générales :**

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement intérieur et des statuts. Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations dans l'enceinte des installations. Les membres accompagnés d'enfant sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

Le règlement intérieur est disponible en intégralité et dans sa version à jour sur le site Internet du club :

[www.saintjean.tennis-maurienne.com](http://www.saintjean.tennis-maurienne.com)

Le règlement intérieur peut être discuté annuellement lors de l'assemblée générale et doit être affiché à proximité des courts. Les Tarifs à jour sont consultables sur [www.saintjean.tennis-maurienne.com](http://www.saintjean.tennis-maurienne.com)